



Attribution 2022 au Directeur Général

Le Conseil d'Administration de Danone, lors de sa réunion du 26 juillet 2022, a décidé, sur proposition du Comité Gouvernance, d'attribuer à Monsieur Antoine de SAINT-AFFRIQUE, Directeur Général, des actions de performance « GPS » (Group Performance Shares).

1. Rappel des principes de rémunération applicables

Il est rappelé que la politique de rémunération 2022 du Directeur Général, inchangée par rapport à celle de 2021, a été approuvée à 86,4% lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2022, dans le cadre de la 17^{ème} résolution portant sur la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Pour rappel, cette rémunération se décompose en deux principaux éléments distincts :

1.1 Rémunération annuelle

- Une rémunération fixe, revue à échéances pluriannuelles, conformément au Code AFEP-MEDEF, et qui tient compte notamment de l'expérience et du niveau de responsabilité du bénéficiaire ;
- Une rémunération variable annuelle, octroyée sous conditions de performance, déterminée sur la base d'objectifs économiques, sociaux et managériaux dont les pondérations sont publiées dans le Document d'Enregistrement Universel et qui est calculée par rapport à des critères quantifiables et qualitatifs objectifs et chiffrés. La clef de répartition de chaque catégorie de critères servant pour la part économique est par ailleurs elle aussi publiée dans le Document d'Enregistrement Universel.

En ce qui concerne le Directeur Général, le plafond de sa rémunération variable annuelle est limité à 200 % de sa rémunération fixe, sans minimum ni plancher garanti.

1.2 Rémunération variable long terme, sous la forme de GPS (Group Performance Shares)

Les GPS sont des actions Danone soumises en intégralité à des conditions de performance incluant, depuis 2018, une condition de performance environnementale.

Ces conditions de performance sont détaillées dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 à la section 6.4 *Détails des plans de rémunération long terme*, pages 290 et suivantes, disponible sur le site Internet de Danone à l'adresse suivante : www.danone.com. Pour mémoire, les conditions de performance applicables aux GPS 2022 sont appréciées sur trois ans et ont été fixées, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2022, comme suit :

- un critère de performance interne basé sur la croissance du BNPA courant comparée à celle du chiffre d'affaires net consolidé en données comparables ;
- un critère de performance externe basé sur le TSR ("*Total Shareholder Return*") de Danone comparé à celui du panel de ses pairs historiques constitué de huit groupes internationaux de référence dans le secteur de l'alimentation ;
- un critère de performance environnementale externe basé sur les notations attribuées à Danone par CDP au titre des programmes Climate Change, Waters et Forests.

Par ailleurs, une condition de présence continue de quatre ans pour l'attribution définitive des actions s'applique également sauf exceptions mentionnées dans le Document d'Enregistrement Universel.

2. Une attribution nominale de 51.900 GPS au Directeur Général décidée le 26 juillet 2022

Cette attribution de GPS s'inscrit dans le cadre de l'autorisation délivrée pour un an lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2022 au titre de la 22^{ème} résolution. Cette attribution nominale est susceptible de varier en fonction du niveau d'atteinte des conditions décrites ci-dessus et pourra, en cas de surperformance des conditions relatives au BNPA courant et au TSR, d'atteinte maximale de la condition de performance environnementale et de validation de la condition de présence, s'élever à 54.495 actions.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, ce dispositif est complété par la fixation d'un objectif global de détention d'un nombre d'actions Danone représentant en valeur 4 ans de rémunération fixe pour le Directeur Général. Cette obligation de conservation sera considérée comme remplie dès lors que le seuil déterminé ci-dessus sera atteint.

Pour de plus amples informations sur les rémunérations des mandataires sociaux de Danone, il convient de se référer au Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'AMF et consultable sur le site Internet de Danone à l'adresse suivante : www.danone.com.

* *
*